

# SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD

Date de la convocation : 15/02/2017

\*\*\*\*\*

Département de  
la VIENNE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON

\*\*\*\*\*

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
41	21	21	1

## Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux février à dix-huit heures, les délégués du comité syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt et un conseillers sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

Etaient présents : BELLIN Jean - BELLIN Philippe - BELLINI Bruno - BERNARD Patrick - BIBAUD André - BLAISON Andrée - BOCK François - CHAPLAIN Christian - CHARGELEGUE Jérôme - GREFFIER Jacky - GROLLIER Louis-Marie - LATU Roland - MAGNY Fabienne - PIN Olivier - POIRIER Frédy - ROYER Christian - SARDET Gérard - SAUMUR Jean - SICAULT Ludovic - TERRANOVA Jean-Luc - TEXEREAU Dominique

Etaient excusés : BARRAULT Serge - CHARRAUD Bruno - GUINAULT Jacques - JEAN Gisèle - MARTIN Jean-Louis - MOUSSERION Martine (pouvoir à Pin Olivier)

Etaient absents : BAILLARGE Philippe - BOUCHER Marc - BOUFFARD Patrick - BOURCHENIN Michel - CHOISY Jean-Michel - COLLOBER Sarah - COMPAGNON Jean-Pierre - DIOT Xavier - GRIMAUD James - JESBERGER Gilles - LABELLE Alain - PORCHET Bernard - ROUSSEL Pascal - THEVENET Roland -

A été élu secrétaire de séance M. Pin Olivier

Trésorier Receveur : SERAISSOL Laurent  
Administratifs : BRANGEON Anne - MIRLYAZ Manuel

SOUS-PRÉFECTURE  
23 MARS 2017  
MONTMORILLON

Délibération n°49\_220217

### Débat d'orientation budgétaire

Le Président informe l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire concerne le syndicat au titre d'établissement publics de coopération intercommunale (article L 2312-1 et l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il précise que le DOB de 2016 ne pouvait être débattu à cause de la fusion des syndicats au 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'objet du débat est de présenter les orientations de la structure et plus particulièrement financières. Il rappelle que le Conseil Départemental a fortement diminué ses subventions. M. Boch, également conseiller départemental, ajoute que la loi NoTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015) ne permet plus aux Départements de financer du fonctionnement. Il évoque les établissements créés par la MAPTAM (Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014) à savoir les EPTB et les EPAGE. Le technicien présente quelques éléments relatifs à ces établissements publics liés à l'eau : EP Territorial de Bassin et EP Aménagement et Gestion de l'Eau. Le premier est orienté vers la maîtrise d'œuvre et sur un grand bassin, le second est un maître d'ouvrage sur un territoire plus petit. Il complète sur le fait qu'ils s'agissent de « label » et qu'ils restent des syndicats mixtes d'un point de vue juridique.

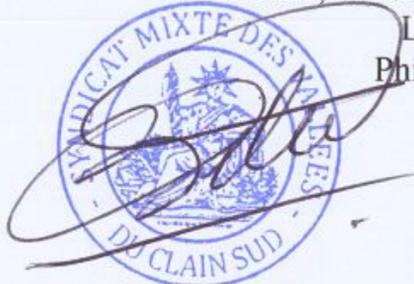
Le Président rappelle que les financements de l'agence de l'Eau sont essentiels et qu'ils se font par l'intermédiaire des CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques). Il ajoute qu'il faut mettre en place la DIG sur le Clain (Déclaration d'Intérêt Général) pour prétendre au CTMA sur le Clain. Actuellement, le secrétariat est assuré par les techniciens. Il suggère d'employer à mi-temps une secrétaire pour décharger les techniciens de ces tâches et ainsi avancer sur la DIG Clain et le CTMA Clouère. Il propose d'augmenter les participations de 2% pour 2017.

M. Saumur rétorque qu'il n'y a pas d'augmentation dans sa commune et ne souhaite pas que le budget du syndicat soit augmenté. M. Boch et M. Chaplain proposent d'emprunter pour éviter d'augmenter les cotisations. M. Poirier précise que les mutations opérées avec la fusion ont augmentées la charge de travail alors que le personnel est resté le même. Il ajoute que la hausse des cotisations est inévitable pour l'investissement. Il est alors question de la solidarité territoriale. Mme Magny évoque les autres DOB où la question de « comment équilibré le budget » reste prégnante. Le Président argumente sur l'augmentation des cotisations pour pouvoir embaucher une secrétaire à mi-temps, qui serait financée à 50% par l'agence de l'Eau, et reporté le travail des techniciens sur du technique. Le comité syndical échange sur le choix d'augmenter ou non les participations. M. Bernard demande si la conservation des participations freine le syndicat. Le Président répond que cela n'arrange pas le fonctionnement du syndicat qui a déjà un budget très serré et retardera la mise à en place des CTMA.

Le Président termine la séance en précisant qu'il sera procédé à vote sur l'augmentation des participations.

Acte rendu exécutoire par  
Le Président  
Philippe Bellin  
Couhé, le 28 février 2017

Pour copie conforme,  
Couhé, le 28 février 2017  
Le Président,  
Philippe Bellin



SOUS-PRÉFECTURE

23 MARS 2017

MONTMORILLON